MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N0 079/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN E.R.P

Le Maire de MERVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L . 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 et suivant, R. 111-19-11 et R.123-1 à R123-55 notamment ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté du 04 juin 1982 modifié portant approbation des décisions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Relevant du Public du type X ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu la circulaire n°2007-52 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des E.R.P, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation

Vu l'avis favorable du procès-verbal de visite de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du 14/01/2025 de l'établissement « COMPLEXE SPORTIF LES TOURNESOLS », 171 allées du Puits, 31330 MERVILLE ;

Considérant l'avis favorable du 14.01.2025 avec prescriptions du rapport de visite de la commission d'arrondissement de Toulouse pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Publié le : 13/06/2025 17:24 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.intramuros.org/merville/documents_administratifs/32438

Considérant le permis de construire PC03134123W0020 pour le projet décrit dans la demande est acceptée en date du 05/09/2023.

Considérant que conformément à l'article R123-43 précisant que les constructeurs, installateurs et exploitant sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations et équipements sont établis, maintenus et entretenus conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARRETE-

Article 1er :
L'établissement **« COMPLEXE SPORTIF LES TOURNESOLS »** de type **X** et de **3ème** catégorie sis **171 Allée du Puits, Lieu-dit Lapeyrouse 31330 MERVILLE** est autorisé à ouvrir au public,

Article 2 :
L'établissement devra réaliser les préconisations des prescriptions figurant dans le procès-verbal de visite de la séance du 14.01.2025 d'un ERP effectué le 17/12/2024.

Article 3 :
L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.
Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 4 :
L'exploitant devra fournir la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux dans les plus brefs délais.

Article 5:
Madame le Maire, Le chef de brigade de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- Transmise à M. le Préfet de le Haute-Garonne
- à M. le directeur départemental de la sécurité publique ERP

Fait à Merville
Le 13/06/2025
Chantal AYGAT, Maire



Publié le : 13/06/2025 17:24 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.intramuros.org/merville/documents_administratifs/32438